

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Canton de Low tenue au 4C, chemin d'Amour (Salle Héritage) le **22 décembre 2022** à 18 h 45.

Présidée par la mairesse Carole Robert

Sont présents

Joanne Mayer
Maureen Rice
Maureen McEvoy
Luc Thivierge
Lee Angus

Absent

Ghyslain Robert

Sont aussi présents

Sandra Martineau, Directrice générale et greffière-trésorière

	<p><u>Ouverture de la séance</u></p> <p>Cette séance a été dûment convoquée selon les formalités prévues au Code Municipal;</p> <p>La Mairesse, Carole Robert, présidente de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte ; il est 18 h 50.</p>
2022-12-319	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>Ordre du jour de la rencontre :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Adoption de l'ordre du jour2. Autorisation de signature – convention d'aide financière – PAVL - ERL3. Période de questions4. Levée de la séance <p>IL EST PROPOSÉ PAR Joanne Mayer APPUYÉ DE Luc Thivierge</p> <p>ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p>
2022-12-320	<p><u>Autorisation de signature – convention d'aide financière – PAVL - ERL</u></p> <p>Attendu que la municipalité reçoit annuellement une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet entretien (ERL);</p> <p>Attendu qu'une convention d'aide financière doit être signée entre la Municipalité et le ministère des transports afin de bénéficier d'une aide financière maximale de 524 899 \$ pour réaliser l'entretien de l'ensemble des routes locales de niveau 1 et 2 pour 2022;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Luc Thivierge APPUYÉ DE Joanne Mayer</p>

	<p>ET résolu que ce conseil municipal autorise la signature de la convention d'aide financière 2022 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet entretien (ERL);</p> <p>Autorise la mairesse ou la mairesse suppléante ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Low, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p>
	<p><u>Période de questions</u></p> <p>La période de questions débute à 18 h 53 et se termine à 18 h 53.</p>
	<p><u>Levée de la séance</u></p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 53.</p>

Carole Robert
Maire

Sandra Martineau
Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Carole Robert, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ".